

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 17 DECEMBRE 2020**  
**Nombre des Membres en exercice : 77**

**OBJET : 2020-06-03 - DOMAINE ET PATRIMOINE (3.5.2) – SITE DE L'ANCIEN HOPITAL JEANNE D'ARC - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'EPF GRAND EST**

**DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020**

**DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Etaient présents :</b></u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), Pascal VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIER Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAR Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u><b>Etaient excusés :</b></u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13),
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	RIVET Lionel
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

Lors de son conseil d'administration du 25 novembre 2015, l'EPFL (devenue EPF de GRAND EST) a adopté un plan d'action spécifique concernant les friches hospitalières avec une prise en charge de 100% des frais de dépollution, de désamiantage et de démolition. La CC2T prenant à sa charge 20 % des frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

A titre exceptionnel, l'EPFGE accepte d'intervenir pour le compte de la CC Terres Toulouses pour l'acquisition du site, sans obligation pour cette dernière d'envisager à court ou moyen terme un projet de reconversion qui nécessiterait la mise en œuvre de travaux lourds (voiries et réseaux).

Parallèlement, le CHU, qui assume depuis 2011 des charges de fonctionnement importantes, est vendeur de la totalité des 45 hectares à l'euro symbolique. Un compromis de vente a été signé en date du 20 juillet 2017 entre le Centre Hospitalier Régional de Nancy et l'EPFGE. L'acte authentique a été signé le 22 février 2018.

Sur cette opération, plusieurs conventions ont été établies entre la CC Terres Toulouses et l'EPFGE :

- **Convention de maîtrise d'œuvre** : pour que l'EPFGE puisse lancer les diagnostics et le recrutement d'un maître d'œuvre. Une première enveloppe de 500 000 € TTC, cofinancée à 20% par la communauté de communes, a été validée en décembre 2015. Une seconde enveloppe de 300 000 € TTC, toujours cofinancée à 20% par la collectivité a fait l'objet d'une seconde délibération en juin 2016.
- **Convention de maîtrise foncière opérationnelle** : pour donner mandat à l'EPFGE pour acquérir le site auprès du CHU. Cette convention a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire de juin 2016.
- **Convention de travaux** : pour réaliser des travaux de désamiantage, de déconstruction, et de gestion de la pollution et de la biodiversité rendue nécessaire par le démantèlement des bâtiments, ainsi que le pré verdissement.

Pour mener à bien cette opération, l'EPFGE assure le règlement de l'ensemble des dépenses liées à l'exécution des travaux dans la limite de 6 000 000 € TTC, financés intégralement par les crédits de l'EPFGE, à savoir :

- o 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- o et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissement 2015-2019 de l'EPFGE.

Cette convention a fait l'objet d'une délibération au conseil communautaire du 16 décembre 2016.

- **Avenant numéro 1 à la convention de travaux** :

Une première phase de travaux de pré curage et de désamiantage des zones accessibles a eu lieu de juillet 2017 à février 2018. Un nouveau diagnostic amiante a ensuite été réalisé et a mis en évidence la présence d'amiante notamment au niveau de la structure des bâtiments.

A ceci s'ajoutent des travaux de gestion des pollutions présentes sur site et la mise en place de mesures compensatoires faune et flore, afin de répondre aux exigences réglementaires en termes de gestion environnementale du site et de gestion de la faune et de la flore.

Une nouvelle enveloppe de travaux de 1 800 000 € est venue compléter l'enveloppe initiale pour mener ces travaux.

Cette nouvelle enveloppe a été financée intégralement par les crédits EPFGE, à savoir :

- o 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- o et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2019 de l'EPFGE.

- **Avenant numéro 2 à la convention de travaux :**

Des matériaux amiantés non répertoriés aux diagnostics avant démolition et difficilement détectables pour certains ont été découverts lors de la préparation des bâtiments pour leur démolition. Les crédits alloués à l'opération ne permettaient pas de couvrir la totalité des découvertes. Or celles-ci ont dû être traitées pour permettre d'achever le traitement du site.

Il s'est donc avéré nécessaire de compléter l'enveloppe initiale avec une enveloppe complémentaire de 1 000 000 € pour permettre de mener à bien l'ensemble des travaux.

Cette nouvelle enveloppe est financée intégralement par les crédits EPFGE, à savoir :

- 80% au titre de la politique de traitement des friches et des sites et sols pollués ;
- et 20% au titre des interventions exceptionnelles prévues par le Plan Pluriannuel d'Investissements 2015-2019 de l'EPFGE.

- **Avenant numéro 3 à la convention de travaux : c'est l'objet de la présente délibération.**

L'avenant numéro 3 a pour objet de prolonger le délai de la convention pour deux raisons :

- ⇒ La déconstruction de l'ancienne station d'épuration sur une parcelle annexe au site principal n'a pas encore pu être réalisée par l'EPFGE, car le CHR, ancien propriétaire du site, rencontre des difficultés techniques et financières pour traiter la pollution au mercure de cet ancien site soumis à ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).
- ⇒ Le suivi annuel de l'efficacité des mesures compensatoires pour la reproduction des espèces animales protégées n'est pas terminé.

Il s'avère donc nécessaire de prolonger le délai de la convention de deux ans, qui courront à compter du 24 octobre 2020.

Vu l'avis de la commission développement économique du 2 décembre 2020 ;

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Autorise Monsieur le Président à signer avec l'EPFGE l'avenant numéro 3 à la convention de travaux pour la reconversion de l'hôpital Jeanne d'Arc de Dommartin lès Toul,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer d'autres avenants n'ayant pas d'incidence financière pour la Communauté de communes Terres Tuloises avec l'EPFGE.**
- **Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX